

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2023/98**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
<b>05/12/2023</b>

Date d'affichage

Objet de la Délibération
--------------------------

L'an deux mil vingt-TROIS et le jeudi 14 décembre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (19) :** Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI –Angèle NERI – José OLIVA - Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI -

**Pouvoirs (5) :** Jérôme CAPPELLARO donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Fortuné FELLICELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO

**Absents (13) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI– Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI Charles MARCELLI — Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Pierre NATALI – Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants**

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant la nécessité de seconder et de suppléer le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Le Conseil Communautaire

- VU le Code Général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés
- VU le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de créer, à compter du 01/01/2024 un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**